
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

Discussion thématique 5 :

Questions touchant aux quatre sections de fond du Cadre d'action global pour les réfugiés et questions générales

15 novembre 2017

Groupe de discussion 3 : Comment les institutions régionales peuvent-elles contribuer aux actions globales pour les réfugiés ?

Résumé

Les considérations majeures suivantes ont notamment été exposées concernant le rôle des institutions régionales :

- Les organisations, forums et dispositifs régionaux jouent un rôle vital dans la prévention et l'intervention en matière de déplacement forcé : le déploiement du Cadre d'action global pour les réfugiés l'a démontré avec la participation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour la situation en Somalie, ainsi que de l'Organisation des États Américains (OEA).
- Les participants ont plaidé pour l'apport de solutions régionales aux défis régionaux et ont insisté sur le fait qu'il n'existait pas d'approche unique : les institutions régionales peuvent effectivement assurer des réponses spécifiques au contexte, fondées sur le partage des charges et des responsabilités.
- Le pouvoir de rassemblement des organisations régionales a été particulièrement souligné, ainsi que la capacité des instances régionales d'aider à formuler la vision commune de leurs États membres et de mobiliser une dynamique et un appui politiques de haut niveau.

Propositions pour le programme d'action

Tirées du document de réflexion

Les propositions du document de réflexion ont été généralement bien accueillies et les participants ont cité un certain nombre d'exemples, de pratiques et de dispositifs très concrets dont nous pourrions nous inspirer dans le programme d'action, notamment les suivants :

1. Rôle des institutions régionales dans une action globale pour les réfugiés
 - Les normes et les cadres régionaux peuvent représenter une base importante pour la mise en place d'actions globales, comme la Convention de l'OUA de 1969 ; la Déclaration de Nairobi ; le cadre de coopération régional du Processus de Bali ; le Plan d'action du Brésil ; les instruments de défense des droits de l'homme du système interaméricain ; le programme régional de logements dans les Balkans occidentaux ; la Déclaration San Pedro Sula récemment adoptée ; et la Convention arabe sur la réglementation du statut des réfugiés dans les pays arabes, actuellement en cours de révision.
 - Les organisations régionales peuvent faciliter la coopération avec le secteur privé, par exemple le forum gouvernemental et des entreprises du Processus de Bali.

- Les institutions régionales peuvent apporter un appui essentiel aux États et à la société civile en matière de coopération technique et de renforcement des capacités, comme il a été montré par la Ligue des États arabes (LEA) et l'OEA, et les mécanismes de soutien d'urgence dans l'Union européenne.
- En termes de voies complémentaires, les cadres régionaux peuvent constituer une base sur laquelle s'appuyer, comme les protocoles sur la libre circulation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui sont parvenus à établir une certaine solidarité dans la manière dont les États traitent des réfugiés et les demandeurs d'asile.
- Les conférences de la solidarité proposées pourraient avoir plus d'effets si elles étaient mises en œuvre au niveau régional et si elles reposaient sur des plans et des engagements régionaux, comme la Conférence de Londres de 2016 sur l'aide à la Syrie et à la région.
- On pourrait réfléchir à des mécanismes permettant d'assurer la participation des organisations régionales au groupe d'action globale pour les réfugiés proposé dès les premières phases d'une crise.
- Les plates-formes régionales pourraient être un appui important pour le rapatriement volontaire et durable, en complément d'accords tripartites sur le retour volontaire.

2. Institutions régionales et prévention, s'attaquer aux causes profondes

- Les institutions régionales peuvent jouer un rôle vital dans la recherche de solutions aux causes profondes du déplacement, y compris par la diplomatie préventive et en mobilisant un soutien politique de haut niveau afin de remédier aux problèmes existant dans les pays d'origine.
- Voici quelques exemples de mécanismes d'alerte et de réponse rapides au niveau régional :
 - Le mécanisme de consultation ministérielle mis en place dans le cadre du Processus de Bali afin de faire face aux situations d'urgence humanitaire.
 - Le suivi mené par l'OAE pour mettre en évidence les causes du déplacement forcé et repérer les risques de protection auxquels sont confrontées les personnes en transit.
 - Les mécanismes de résolution des conflits dans l'Union africaine (architecture de paix et de sécurité) : les participants ont fait observer que la capacité de créer des processus permettant de résoudre les conflits était essentielle.
 - Le Conseil de médiation et de sécurité et le Centre d'observation et de suivi de la CEDEAO, devant être complétés par un observatoire des catastrophes.

3. Institutions régionales et déplacements liés aux catastrophes

- Les membres du groupe de discussion et les délégués ont redit l'importance des normes et des plates-formes régionales dans la prévention et l'intervention concernant les déplacements liés aux catastrophes. Par exemple, l'Accord sur la gestion des catastrophes et l'intervention d'urgence de l'ASEAN (qui met l'accent sur une intervention dans les 24 heures et l'amélioration des capacités nationales) peut faire figure de modèle.

Suggestions supplémentaires pour le programme d'action

- Des plates-formes régionales pour mobiliser davantage de ressources et d'assistance.
- Un outil pour assurer le suivi des actions et des responsabilités de la communauté internationale dans la mise en œuvre de la Déclaration de New York au niveau régional.

- Des cadres pour lutter contre la xénophobie.
- Un soutien régional aux organisations dirigées par des réfugiés et la participation des réfugiés aux processus de paix.
- Des réunions thématiques régionales et/ou des processus normalisés transrégionaux, par exemple pour faciliter la reconnaissance des titres des réfugiés, y compris de leurs certificats d'enseignement.
- Voir s'il est possible de créer des mécanismes de financement régionaux fondés sur des plans d'urgence nationaux et régionaux spécifiques.
- Réfléchir à un processus permettant aux organisations régionales de définir les ressources, les partenariats et l'appui supplémentaires dont elles ont besoin pour promouvoir des réponses globales dans leur région.
- Encourager les institutions régionales à élaborer des cadres sur le genre et des cadres pour les groupes vulnérables, conformément aux normes internationales existantes.
- Des plates-formes de coopération et d'échange d'informations entre les organisations régionales et internationales.
- Des programmes régionaux pour les enfants réfugiés, comme le programme de l'Institut d'études de sécurité (ISS) en Afrique de l'Ouest.
- Un mécanisme de collaboration se réunissant régulièrement pour assurer l'échange de bonnes pratiques entre différents forums régionaux.

HCR
23 novembre 2017